



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
145, 10^E AVENUE DU LAC (LOT 4 442 429)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, à tous les contribuables de la ville de Daveluyville, que la demande de dérogation mineure suivante a été déposée :

Cette demande concerne la propriété sise au 145, 10^e Avenue du Lac, en la Ville de Daveluyville, plus précisément sur le lot 4 442 429 du cadastre du Québec, et qui est située dans la zone agro-résidentielle AR3 du plan de zonage de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

La demande consiste, si elle est acceptée, à permettre que la construction résidentielle ait une marge de recul latérale de 1,84 m, ce qui est dérogatoire à la norme minimale de 2 m de recul pour une marge latérale d'un côté, présentée à la grille des usages et normes pour la zone AR3 et tirée du Règlement de zonage numéro 238 de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault.

Pour toute question relative à cette procédure, veuillez téléphoner au 819-367-3395. Les commentaires écrits peuvent être soumis par courriel à l'adresse suivante : batiment@ville.daveluyville.qc.ca ou par la poste au 362, rue Principale, Daveluyville (Québec) G0Z 1C0.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 11 mars 2024, à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Daveluyville, située au 362, rue Principale, à Daveluyville.

Donné à Daveluyville, ce 22 février 2024

Élyse Maheu
Greffière